



Section **SUD** Prochèque Tessi  
Syndicat **SUD** Télécom 59  
11/2 chemin des Vieux Arbres  
59650 Villeneuve d'Ascq  
mail : [sud-telecom59@orange.fr](mailto:sud-telecom59@orange.fr)

V/Ascq, le 05/07/2023

# **ET PROCHEQUE VA FINALEMENT SORTIR... LE CHEQUIER !**

Suite aux destructions, vols et incendies dont a l'entreprise de Roubaix a été la cible lors des nuits des 28 au 29 juin et du 29 au 30 juin, la Direction de l'entreprise a dû modifier son discours et ses intentions au fil des jours, soumise au feu roulant des questions et revendications portées par l'équipe SUD, seul syndicat représentatif depuis l'élection de renouvellement du Comité social et Economique en janvier 2023.

Voici, jour par jour, le film des évènements...

## **Jeudi 29 juin au matin...**

Les salarié-es et les élu-es constatent l'étendue des dégâts causés et l'impossibilité de travailler dans les locaux. La Direction indique alors aux représentant-es du personnel présent-es que les personnes éligibles au télétravail seront obligées de télétravailler et que les autres ne seront pas payées du tout, sauf si l'Etat déclare d'urgence ! Un énorme mensonge destiné à faire accepter aux salarié-es la mise en télétravail immédiate avec ou sans matériel fourni par l'entreprise !

## **Vendredi 30 juin au matin...**

Suite à l'incendie du bâtiment pendant la nuit, il devient évident que l'activité du site sera interrompue pendant des mois selon les dires mêmes de la Direction.

Une réunion extraordinaire du CSE se tient dans l'après-midi. La Direction dévoile son plan de continuité de l'activité consistant en la fourniture de 150 matériels informatiques récupérés sur d'autres sites et s'ajoutant aux 50 existant sur un petit déporté situé, tout près de Lille, à La Madeleine.

Le compte n'y est pas du tout, car pour les quelques 300 autres salarié-es, elles / ils se verront basculé-es en chômage partiel avec pour tout revenu : 60% du montant salaire brut pris en charge par l'Etat. Autrement dit, ces salarié-es tomberont au niveau du seuil de pauvreté !

La Délégation **SUD** au CSE réclame en vain, et à plusieurs reprises, que Prochèque fournisse les ordinateurs permettant aux salariés éligibles au télétravail d'effectuer leur activité habituelle et, pour les autres, qu'elle prenne en charge un complément de revenu entre l'indemnisation du chômage partiel et le salaire net mensuel habituel.

## **Vendredi 30 juin après-midi.**

Lors d'une nouvelle réunion extraordinaire du CSE, la Direction campe sur ses positions et demande instamment aux élu-es d'approuver immédiatement son plan de continuité d'activité afin de déposer le dossier à la Direction Départementale du Travail et d'envoyer une demande de prise en charge aux assurances.

Aiguillonnée par **SUD**, 9 élu-es (dont 8 indépendant-es) sur les 12 présent-es refusent de rendre un avis n'ayant préalablement reçu aucun document écrit et ne voyant pas d'urgence à se prononcer avant un week-end pendant lequel les services de l'Administration et les compagnies d'assurances sont fermés !

La consultation des élu-es est alors reportée au lundi 3 juillet....

**Lundi 3 juillet....**

**La Délégation SUD demande à la Direction de Prochèque Nord :**

**1/ D'acheter rapidement les équipements nécessaires à la mise en télétravail de l'ensemble des salarié-es remplissant les conditions nécessaires et d'indiquer dans quels délais cela sera réalisé.**

**2/ De revoir les critères d'attribution du matériel nécessaire au télétravail que vous avez choisis et de se baser sur : les charges de famille de chaque salarié-e, son ancienneté dans l'entreprise et non pas sur son éventuel « mérite » ou sa productivité.**

**3/ De prendre une mesure d'accompagnement social sous forme de prise en charge du différentiel entre le montant versé au salarié par l'Etat au titre du chômage technique et son salaire habituel, donc de lui assurer 100% de son salaire net habituel.**

**La Direction refuse de répondre précisément aux questions et rejette à nouveau toutes les demandes !**

Pourtant, si on tient compte du confortable chiffre d'affaires d'1,3 Millions d'€ réalisé par Prochèque Nord Tessi en 2022, grâce au travail de ses salarié-es, et du fait que les assurances rembourseront une partie du mobilier et matériel informatique volés ou détruits, ces mesures ne devraient pas poser de problème insoluble à cette entreprise florissante.

Pourtant ce type de mesures financières avaient été prises par de nombreuses entreprises au moment de la crise sanitaire Covid 19, lors des périodes de confinement et de restriction des moyens de transports en commun et lorsque de nombreux établissements avaient dû fermer leurs portes.

**En conséquence, 9 élu-es rendent un avis défavorable au plan présenté et aux mesures annoncées, tandis que 3 élu-es indépendantes seulement se prononcent pour.**

Un Communiqué de Presse est envoyé dans la soirée à l'AFP et aux journaux régionaux par le syndicat SUD.

### **Mercredi 5 juillet : et maintenant....la conclusion**

La Direction convoque au matin une réunion extraordinaire du Comité Social et Economique avec un délai de prévenance d'1 heure et sans communiquer aucun ordre du jour.

Il ne s'agira en fait que d'une simple communication aux élu-es.

**La Direction annonce qu'elle a décidé « d'octroyer » aux salariés mis en chômage partiel le versement du différentiel entre les 60% du salaire brut versés par l'Etat et leur salaire mensuel net, comme SUD l'avait revendiqué...**

**La combativité de l'équipe SUD, la détermination de la très grande majorité des représentant-es du personnel, et sans doute aussi la crainte de l'entreprise d'avoir son image de marque ternie, ont permis d'aboutir à ce succès garantissant à chaque salarié-e en chômage partiel le maintien de sa rémunération mensuelle de base !**

*Si vous voulez défendre vos droits et en gagner de nouveaux, rejoignez-nous !*

---

Contact Déléguée Syndicale SUD Tessi : [m.samia0112@gmail.com](mailto:m.samia0112@gmail.com)



Accès à notre page Facebook Centres d'appel en scannant le QR Code